

## COMMUNE DE CATENOY

### Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du jeudi 6 avril 2023 à 19h00

L'an deux-mil vingt-trois, le jeudi six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CATENOY, légalement convoqué s'est réuni en la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel RUBE, Maire.

Présents : Messieurs RUBE, BATTISTON, LONGUET, FLEURY, HAZARD, LAMBERT, LEFEVRE, Mesdames MITTELETTE, DEMOUY, BROUET, LEGRAND

Absentes ayant donné pouvoir : Mme SOILEN à Mme HANNESSE, M HONORÉ à Mme DEMOUY.

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 13+ 2 Pouvoirs.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.**

Date de convocation : 28/03/2023

Date d'affichage : 28/03/2023

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion
- Approbation du Compte administratif 2022
- Approbation du compte de gestion 2022
- Affectation du résultat
- Vote des trois taxes
- Contrat espaces verts
- Investissements 2023 : Rénovation énergétique du groupe scolaire, restauration du clocher de l'église
- Attribution des subventions aux associations
- Vote du budget primitif 2023
- Questions diverses s'il y a lieu.

#### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

A l'unanimité des présents et représentés, Mme Céline BROUET est désignée secrétaire de séance.

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe que le compte-rendu de la dernière réunion envoyé par courriel sécurisé à tous les conseillers municipaux n'a fait l'objet d'aucune observation.

Par quinze voix « Pour », et zéro « contre », le compte-rendu est adopté.

#### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Claude BATTISTON, approuve à l'unanimité des présents et représentés le compte administratif de l'année 2022 du budget

principal dressé par Monsieur Michel Rubé, Maire ayant quitté la réunion pour le vote du compte administratif.

Exercice 2022 :

Excédent de fonctionnement : 312169.13 €

Excédent d'investissement : 119623.85 €

Exercice 2021

Excédent de fonctionnement : 261368.78 €

Déficit d'investissement : 224492.36 €

**Résultat de clôture global : 441098.04 €**

Excédent de fonctionnement 353421.27 €

Excédent d'investissement : 87676.77 €

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Compte-tenu des vérifications effectuées et statuant :

- 1) sur l'ensemble des opérations faites du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022
- 2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable assignataire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Suite au vote du compte administratif 2022, qui fait apparaître :

Pour rappel

Déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure	224492.36 euros
Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure	233797.42 euros
Un solde d'exécution 2022 (excédent) de la section d'investissement de	312169.13 euros
Un solde d'exécution 2022 (excédent) de la section de fonctionnement de	119623.85 euros

Considérant les restes à réaliser :

En dépense d'investissement	668881.00 euros
En recette d'investissement	557564.00 euros

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 23640.23 euros

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal.

Après délibération, les membres du conseil à l'unanimité des présents et représentés affectent le résultat de la section de fonctionnement de la façon suivante :

Au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	<b>23640.23 euros</b>
Excédent de résultat de fonctionnement reporté	<b>329781.04 euros</b>

## VOTE DES TROIS TAXES

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principales et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

Décident de maintenir les taux communaux pour 2023, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.97%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26.64%
- Taxe d'habitation : 4.48%

Chargeant le Maire de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

## CONTRAT ESPACES VERTS

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil les devis demandés pour l'entretien des espaces verts de la Commune.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés décident :

- De retenir la proposition de l'Entreprise VEREECKE de CAUVIGNY pour l'entretien des espaces verts pour l'année 2023 comprenant :

L'entretien des espaces verts pour la salle polyvalente et ses abords ainsi que la route de Compiègne et le cimetière

Pour la somme de 13146.63 euros HT, qui sera réglée en deux fois.

De retenir la proposition de l'Entreprise VEREECKE de CAUVIGNY pour l'entretien des voies communales et massifs, pour l'année 2023

Pour la somme de 4061.56 euros HT, qui sera réglée en deux fois.

## INVESTISSEMENTS 2023

Un programme de rénovation énergétique est prévu au groupe scolaire. L'ADTO a la charge du dossier technique.

La restauration du clocher de l'église se poursuit.

Le conseil municipal sera informé de l'avancée de ces deux dossiers.

## SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que suite à des demandes de subventions de fonctionnement par certaines associations il y a lieu d'étudier ces demandes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'accorder aux associations ci-dessous les subventions suivantes :

TENNIS CLUB CATENOY	2000
AVENIR CYCLISTE CATENOY	1600
CLUB SOLEIL D'OR	350
CATENOY LA VIE COMME AVANT	500
UMRAC	310
SPORTING CLUB CATENOY	600
ASDAPA	40
UNAPEI (handicapés mentaux)	40
AFSEP (sclérose en plaques)	40
APF France handicap	40
SÉCOURS CATHOLIQUE	100
FIL ARIANE	40
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	150

SECOURS POPULAIRE	100
AFMTELETHON	40
ENVOL	50
ASP-OISE	100
SPA OISE	100
France ALZHEIMER	40
Souvenir Français	100
Groupe Secours Catastrophe Français	40
Soit un total de	<b>6380 euros</b>
TOTAL voté	<b>10000 euros</b>
Reste à affecter ultérieurement	<b>3620 euros</b>

Cette dépense sera imputée sur le chapitre 65 au compte 65748

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des présents et représentés le budget primitif de l'année 2023 dressé par le Maire, qui s'équilibre de la façon suivante :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 111 186.00 euros
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 008 293.00 euros

Et autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% en fonctionnement et investissement.

### QUESTIONS DIVERSES

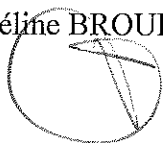
- Bernard Thelliez, boulanger à Sacy-le-Grand, qui assurait la distribution du pain à CATENOY prend sa retraite. A compter du mardi 18 avril 2023, la boulangerie AFM Saveurs et douceurs de Fitz-James prendra le relais, et ce du mardi au dimanche.
- La commission fêtes et cérémonies du conseil municipal organisera le lundi 10 avril la chasse aux œufs, dans le parc de la salle polyvalente. Les conseillers municipaux sont conviés.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes.**

Approuvé par les membres du Conseil Municipal le : 03/10/2023

La secrétaire de séance

Céline BROUET



le Maire

*Michel RUBÉ*

Michel RUBÉ

